



**CONCOURS VOIE « BUT - AGRO », ouverte:**

**- aux étudiants ou apprentis, en cours de préparation, ou ayant validé, en inscription principale, quatre semestres d'un bachelors universitaire de technologie, dont les spécialités éligibles sont fixées à l'annexe III.**

**- aux personnes titulaires d'un diplôme universitaire de technologie, d'un bachelors universitaire de technologie, dont les spécialités sont fixées en annexe III**

### **ANNEXE III**

Bachelors universitaires de technologie (BUT) obtenus dans les spécialités suivantes :

- Chimie ;
- Génie biologique ;
- Génie chimique - génie des procédés ;
- Packaging, emballage et conditionnement ;
- Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique ;
- Management de la logistique et des transports ;
- Hygiène, sécurité, environnement ;
- Mesures physiques ;
- Qualité, logistique industrielle et organisation ;
- Science et génie des matériaux ;
- Génie industriel et maintenance ;
- Génie mécanique et productique ;
- Sciences de la donnée.